Pirae, le 11 octobre 2019

Règlements particuliers du Football Féminin
Saison 2019 - 2020

Préambule

Le football féminin ne cesse de se développer dans le monde entier et la FIFA convaincue du fort potentiel que représente cette population encourage tous ses membres à mettre en place des actions au profit des femmes de toutes les catégories.

Article 1 : *Organisation de la saison sportive*
La FTF gère les compétitions féminines

Article 2 : *Programmation des matchs*

- Les matchs sont organisés, le samedi et le dimanche.
- Tout match peut être modifié avec l'accord de l'équipe adverse au plus tard 15 jours avant le coup d'envoi et validation par la FTF.
- Le calendrier des matchs de championnat du football féminin est joint en annexe du présent document.

Article 3 : Le championnat féminin

- **Catégorie U16**

✓ Le championnat se déroule sous forme de plateau.
✓ Durée du match : 1 période de 15 minutes
✓ Nombre de joueuses : 5 titulaires et 5 remplaçantes au maximum
✓ Dimension du terrain : les matchs se jouent sur un quart de terrain
✓ Dimension des buts : buts de foot à 5 (U9) 2 m x 1,50 m. A défaut, le club recevant peut délimiter les buts par des piquets.
✓ Toute équipe présentant **moins de 3 joueuses** sur le terrain est déclaré forfait
✓ Le club recevant est chargé l'organisation et veillera au bon déroulement du plateau

- **Catégorie U23**

✓ Le championnat se déroule en 2 phases
✓ Durée du match : 2 périodes de 40 minutes avec une pause de 10 minutes

✓ Nombre de joueuses : 9 titulaires et 5 remplaçantes au maximum
✓ Dimension du terrain : les matchs se jouent sur grand terrain. Les buts sont placés sur la ligne des 16,50 m (voir plan en PJ)
✓ Dimension des buts : 6 m x 2,10 m (2 buts de foot à 7) ou 7.32m x 2,44 m (2 buts de foot à 11)
✓ Toute équipe présentant **moins de 6 joueuses** sur le terrain est déclaré forfait

o **Catégorie Senior**
✓ Le championnat se déroule en 2 phases
✓ Durée du match : 2 périodes de 40 minutes avec une pause de 10 minutes
✓ Nombre de joueuses : 9 titulaires et 5 remplaçantes au maximum
✓ Dimension du terrain : les matchs se jouent sur grand terrain. Les buts sont placés sur la ligne des 16,50 m
✓ Dimension des buts : 6 m x 2,10 m (2 buts de foot à 7) ou 7.32m x 2,44 m (2 buts de foot à 11)
✓ Toute équipe présentant moins de 6 joueuses sur le terrain est déclaré forfait

o Chaque équipe jouera un match par journée.

o L'équipe classée première au terme de l'ensemble des journées est déclarée championne de sa catégorie.

Article 4 : *Inscription des équipes*

- L'engagement des équipes est gratuit

o *Feuille d'engagement des équipes*

- La feuille d'engagement comprend une liste de 30 joueuses au maximum comprenant :

✓ Le poids, le numéro de DN, la date de naissance, les tailles de tenues de matchs et des paires de chaussures et la signature.

✓ Obligatoirement 3 dirigeants avec leur adresse électronique respective dont : le ou la responsable

✓ Toute joueuse n'ayant pas participé au championnat peut être remplacée par une nouvelle joueuse

✓ 1 personne au moins dédiée à l'arbitrage des matchs qui peuvent être soit des joueuses, soit des dirigeants, soit des éducateurs

✓ Toute équipe peut compléter la liste en cours de championnat

o *Feuille de match*

- Les feuilles de match sont préétablies par la FTF et mis à la disposition de l'organisateur

- Chaque équipe devra cocher parmi les joueuses inscrites sur la feuille d'engagement, les titulaires suivant la catégorie et 5 remplaçantes au maximum

- Toute joueuse U23 participant au championnat senior ne peut évoluer dans le championnat U23 au cours du même week-end ou de la même journée

- Sur classement : Trois joueuses au maximum nées entre 1998 et 2000 peuvent participer au championnat senior

- Sur classement : Trois joueuses au maximum nées en 2005 (catégorie U16) peuvent participer au championnat U23
- Sous classement : Trois joueuses au maximum nées en 2004 (catégorie U23) peuvent participer au championnat U16

Article 5 : *La licence*

- Toute joueuse doit être titulaire de la licence **FTF** visée du médecin pour aptitude à la pratique sportive
- Toute joueuse née en 2005 (catégorie U16) doit passer une visite médicale à la pratique en catégorie U23
- Toute joueuse âgée de plus de 45 ans doit passer un test à l'effort

Article 6 : *Catégorie d'âge*

- Catégorie senior féminine : à partir de 23 ans
- Catégorie U23 : 14 ans à 22 ans
- Catégorie U16F : de 11 ans à 15 ans

Article 7 : *Arbitrage des matchs*

o L'équipe recevante devra **OBLIGATOIREMENT** présenter un arbitre et un arbitre assistant et l'équipe adverse un arbitre assistant.

o Une personne minimum par équipe devra obligatoirement assister à une formation d'arbitrage donnée par la CFA.

o **Toute équipe ne présentant pas d'arbitres aux formations dispensées par la CFA n'est pas autorisée à faire de demande d'arbitres accrédités FTF/CFA.**

Article 8 : *Sanctions liées aux cartons rouge et jaune*

o La délivrance du carton rouge (direct ou deux jaunes) à l'encontre d'une joueuse entraîne l'exclusion de l'intéressée de la compétition en cours. L'équipe dont elle est issue est en outre sanctionnée d'une amende financière suivant l'annexe 2 des Règlements Généraux

o Ces informations doivent être impérativement figurées sur la feuille de match transmis à l'administration de la FTF

o Une joueuse ne peut participer à une rencontre tant que les sommes dues à la FTF ne sont pas réglées à la fédération

Article 9 : *Sanctions liées aux forfaits*

o Toute équipe absente sur le terrain 15 minutes à partir de l'heure officielle du coup d'envoi de la rencontre dûment constatée par l'arbitre est déclaré forfait
o Toute équipe ayant été déclarée forfait sanctionnée d'une amende financière suivant l'annexe 2 des Règlements Généraux

Article 10 : *Organisation d'une journée du Football Féminin*

○ L'équipe recevante a le devoir d'assurer le bon déroulement de la compétition. Il a ainsi le pouvoir de :

- Arrêter un match (avec accord de l'arbitre central)
- Exclure toute joueuse du terrain pour atteinte à l'intégrité de la personne (coup dangereux) après avoir demandé à l'arbitre central une interruption de la rencontre
- Exclure du stade toute personne coupable d'incivilités (injures, …)

○ L'équipe recevante est tenue de déposer les feuilles de match à la FTF au plus tard le mardi 12h00 ou par courriel aux adresses électroniques suivantes :

charles.ariiotima@ftf.pf, vaihere.toareinui@ftf.pf, david.raparii@ftf.pf ; tenae.tepa@ftf.pf stéphanie.spielmann@ftf.pf

Les originaux doivent être déposés à la FTF au plus tard le mercredi 12h00.

Article 11 : *Horaires de match*

○ **Catégorie senior**
✓ Les matchs sont organisés sur le terrain de l'équipe recevante.
✓ En cas d'indisponibilité, l'équipe recevante devra informer la FTF au moins 7 jours avant la date prévue. De ce fait, le match sera programmé sur le terrain de l'adversaire

○ **Catégorie U23**
✓ Les matchs sont organisés sur le terrain de l'équipe recevante.
✓ En cas d'indisponibilité, l'équipe recevante devra informer la FTF au moins 7 jours avant la date prévue. De ce fait, le match sera programmé sur le terrain de l'adversaire

○ **Catégories U16**
✓ Les matchs se joueront sur un même terrain
✓ En cas d'indisponibilité, l'équipe recevante devra informer la FTF au moins 7 jours avant la date prévue. De ce fait, le match sera programmé sur le terrain de l'adversaire

Article 12 : *Décompte des points*
Toutes les compétitions ont un décompte des points identique et défini comme suit :
○ Victoire = 4 points
○ Match nul = 2 points
○ Défaite = 1 point
○ Forfait = 0 point
○ Pénalité = 0 point

Article 13 : *Sécurité des personnes et des biens*
○ Le bon déroulement des journées du Football Féminin repose fondamentalement sur l'état d'esprit de ses adhérents.

○ Ainsi, tout mauvais comportement et toute injure proférée à l'égard d'autrui entraînent l'exclusion de la compétition.

○ Toute tentative d'agression ou agression entraîne l'exclusion de la FTF pour une durée minimum de 5 années.

○ La consommation d'alcool et de produits illicites est interdite à l'intérieur du stade et dans les parkings

Article 14 : *Communication*

○ Externe – Exposition médiatique
- Les résultats de match sont diffusés sur le site www.ftf.pf
- Certaines journées de football feront l'objet d'un reportage sur fenuafoot dont l'activité reprend au mois de septembre

Article 15 : *Récompenses*

○ La FTF offrira les récompenses aux équipes :
✓ Vainqueur des compétitions
✓ Vainqueur du prix du Fair Play de chaque catégorie
✓ Meilleure buteuse de chaque catégorie

Article 16 : *Réclamation*
○ Tout club qui souhaite contester une décision quelconque liée à l'organisation des rencontres doit notifier ses motivations par courriel adressé au directeur des compétitions de la FTF (charles.ariiotima@ftf.pf) dans les 24 heures qui suivent la réalisation des faits contestés

○ L'examen de la réclamation par la CCC est également assujetti au versement à la FTF de la somme de 10 000 XPF non remboursable

Le règlement a été approuvé lors du Comité Exécutif du 15 novembre 2019

Maeva GRAFFE

Thierry ARIIOTIMA

F.T.F. Tahiti

La Secrétaire Générale

Le Président